

53

題 13 234

100

128 153

100

100 163

165 3

133

E8 63

58

100 23.9

100 85

191 ES

23

153

100 10

100 33 108

100

100

103

533 53

53 (9)

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2023 Délibération n° DEL-2023-0452

Objet: Budget primitif 2024 - Budget annexe "Services mutualisés"

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice: 74

Présents: 58 Pouvoirs: 9 Absents: 0 Excusés: 16 Pour: 67 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

1 9 JAN. 2024

et publié le

1 9 JAN, 2024

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 12 décembre 2023.

Présents: Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, llona GENTY, Martin GERBAUX. Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs: Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Franck REBUFFET-GIRAUD à Régine VILLARINO, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL2023-0452-DE Date de télétransmission : 19/01/2024 Date de réception préfecture : 19/01/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les bureaux des 12 juin, 13 novembre et 14 décembre 2023;

Vu les conférences des maires des 20 novembre et 4 décembre 2023;

Vu les commissions des finances des 14 juin, 15 novembre et 06 décembre 2023 ;

Vu les commissions élargies (thématiques et finances) des mois de septembre et octobre 2023;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire approuvé le 27 novembre 2023;

Vu les principes énoncés dans la note de présentation relative aux budgets primitifs 2024 ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe « Services mutualisés ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 18 DEC. 2023

Le Président, Henri BAILE

